

VINCENT BANOS  
JACQUELINE CANDAU

NATURE ET SOCIÉTÉ

# SOCIABILITÉS RURALES À L'ÉPREUVE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE



éditions  
**Quæ**



**SOCIABILITÉS  
RURALES**  
À L'ÉPREUVE  
DE LA DIVERSITÉ  
SOCIALE

ENQUÊTES EN DORDOGNE

VINCENT BANOS ET JACQUELINE CANDAU

## Remerciements

Cet ouvrage fait suite à une recherche soutenue financièrement par la région Aquitaine qui a associé la Chambre d'agriculture de la Dordogne, le lycée agricole de Périgueux et notre unité de recherche d'Irstea. Ce partenariat a permis une expérience très enrichissante.

Nous remercions chaleureusement Claire Ruault, Marine Arthus et Anne-Cécile Baud pour leurs contributions majeures à cette recherche, ainsi que Lucette Dubreuil-Lachaud pour son aide précieuse à la réalisation des enquêtes, Valérie Deldrève pour ses critiques bienveillantes et Stéphanie Touvron pour sa relecture avisée du manuscrit. Notre reconnaissance va aussi à tous ceux qui ont facilité ce travail d'une façon ou d'une autre, pleinement conscients du caractère intrinsèquement collectif de toute recherche.

Éditions Quæ  
RD 10  
F – 78026 Versailles Cedex  
[www.quae.com](http://www.quae.com)

© Éditions Quæ, 2014  
eISBN : 978-2-7592-2225-4  
ISSN : 2267-702X

Le code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique. Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation des éditeurs ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

# ■ SOMMAIRE

<b>Préface</b> de Pierre Alphanhéry .....	5
<b>Introduction</b> .....	9
La diversité sociale dans les campagnes françaises d'aujourd'hui : enjeux de mixité sociale et de cohabitation des usagers .....	11
Au cœur des nouvelles ruralités, des rapports différenciés à l'espace .....	13
Diversification des usages légitimes, controverses agri-environnementales .....	16
Les expériences d'altérité au prisme des sociabilités rurales de coprésence .....	19
Questionner les échanges effectifs entre coprésents .....	21
<b>PARTIE 1 : SITUATIONS DE COPRÉSENCE EN ESPACE RURAL PATRIMONIALISÉ</b> .....	25
<b>Situations de sociabilité organisées</b> .....	29
Quelques forums pour débattre de questions rurales .....	30
Des animations pour faire découvrir le territoire .....	33
Visites de fermes : faire connaître l'agriculture .....	35
Marchés nouveaux : festifs, avec producteurs et aménités mis en scène ....	37
Fêtes proposées par les organisations agricoles .....	45
Hébergements à la ferme : la force des labels .....	48
Conclusion .....	53
<b>Résidents, agriculteurs, visiteurs, Européens du nord</b> .....	55
Le Périgord rural, une population vieillissante et modeste .....	56
Agriculteurs au niveau social modeste, producteurs de qualité .....	60
Clients hébergés à la ferme : des touristes de CSP supérieures et moyennes .....	64
Les visiteurs des fermes : des résidents, des estivants employés ou cadres ...	66
Conclusion .....	69

<b>Construction symbolique et matérielle d'un « paradis »</b> .....	73
Le Périgord, d'un monde rural délaissé à l'invention d'un paradis .....	74
Les normes d'aménagement, le cas de l'accueil à la ferme .....	92
Conclusion .....	104
<b>PARTIE 2 : SOCIABILITÉS DE COPRÉSENCE, ÉPREUVES D'ALTÉRITÉ</b> .....	107
<b>Expérimenter des normes d'échange lors des premiers contacts</b> .....	109
Repérer les agriculteurs pour se socialiser à la vie locale .....	110
Avoir des gages prometteurs de civilité. L'hébergement à la ferme .....	116
Observer pour construire des repères préliminaires aux discussions.	
Les visiteurs de fermes .....	123
Conclusion .....	132
<b>Altérité atténuée</b> .....	135
Soirs de marchés, soirs de fêtes : mise en scène des aménités rurales .....	136
L'impératif de convivialité en chambre d'hôtes .....	146
L'anonymat au cœur des relations de voisinage marquées par l'interconnaissance .....	163
Conclusion .....	174
<b>Épreuves d'altérité</b> .....	177
Expériences d'altérité des agriculteurs, entre échanges interpersonnels et catégorisations institutionnelles .....	178
Ce n'est pas avec les « urbains » que l'altérité est la plus éprouvante .....	193
Différer le débat. Les visites de fermes en Périgord vert .....	204
Conclusion .....	218
<b>Conclusion</b> .....	221
Se construire en « semblables différents », entre proches ou distants socialement .....	222
Entre risque d'identification fusionnelle et construction de proximité : effets ambigus du patrimoine .....	225
Rôle des controverses agricoles : une diversité sociale construite par les sociabilités et l'espace public médiatique .....	227
<b>Postface</b> de Yves Jean .....	229
<b>Références bibliographiques</b> .....	237

## ■ PRÉFACE

Avec le thème de la sociabilité rurale, Vincent Banos et Jacqueline Candau s'inscrivent dans une tradition de recherche riche et controversée qui mobilise les sciences sociales sur des problèmes plus que jamais d'actualité. L'aspiration à l'authenticité, le désir de nature et de solidarité ou encore la volonté de tisser des relations humaines alternatives à l'anonymat de la condition urbaine ont conduit dans les campagnes depuis quelques décennies de nombreux habitants, usagers et visiteurs. Mais cette dynamique a dans le même temps contribué à transformer les lieux choisis et les liens que ces personnes venaient y chercher, redéfinissant les conditions du vivre ensemble dans les villages.

En effet, les communes rurales connaissent un brassage social qui se traduit souvent par un processus de fragmentation des règles de vie communes cadrant les sociabilités de proximité. L'individualisation des comportements et la méfiance sont favorisées par l'absence de partage d'un même espace/temps et la marginalisation des personnes touchées par des formes diverses de pauvreté. La diminution rapide du nombre des exploitants remet en cause les formes antérieures d'appropriation du foncier. La multiplication des modalités d'usage de l'espace pose la question de la coexistence de légitimités fondées sur des conceptions parfois irréductibles. Enfin, on assiste à la multiplication des processus de patrimonialisation et d'écologisation des pratiques dans le cadre de dispositifs de normalisation qui donnent à la production de connaissances et aux formes diverses d'expertise et d'ingénierie une place grandissante dans l'exercice du pouvoir local.

Qu'on le juge trop noir ou réaliste, ce très rapide tableau du contexte où se déploie la question de la sociabilité rurale actuelle n'engage que l'auteur de cette préface. Il vise aussi à souligner la diversité des enjeux de ce phénomène et à les replacer dans une perspective historique.

Pendant longtemps, le rural a été caractérisé par une sociabilité de proximité fondée sur l'interconnaissance. Cette dernière notion a été forgée après la dernière guerre mondiale par l'anthropologue Marcel Maget, puis reformulée et diffusée par Henri Mendras, l'un des fondateurs de la sociologie

rurale en France. On entend par interconnaissance un système d'identification régissant l'organisation d'une collectivité rurale dans lequel chaque habitant est placé sous le regard des autres, les relations interpersonnelles constituant le ciment d'une organisation collective localisée. Cette référence à la cohésion sociale provient d'abord de la structure villageoise dont Henri Lefebvre (1949) rappelle dans l'après-guerre qu'elle « ne se réduit pas à un pêle-mêle accidentel d'hommes, de bêtes et de choses, et que son examen révèle une organisation complexe, une "structure". » Cette structure correspond à la communauté paysanne dont le philosophe et sociologue montre l'évolution des formes, la perte d'autonomie, puis la probable extinction sous l'effet dissolvant des forces du marché et, enfin, la toujours possible renaissance. L'identification durable des collectivités locales à la sociabilité de proximité se fait aussi à travers le territoire qu'elles exploitent et dans lequel viennent s'inscrire les relations sociales ainsi que l'écrit Marcel Jollivet en 1963 : « C'est une pure vue de l'esprit que de séparer un groupement humain rural du territoire qu'il humanise et dont il vit. [...] La communauté est par définition un groupe territorial : le lien de localité et notamment le voisinage jouent un rôle primordial dans les relations interpersonnelles et dans la cohésion du groupe. »

Ainsi, la sociologie, en lien avec d'autres disciplines comme l'histoire, l'anthropologie, la géographie, a contribué à figurer le rural comme un ensemble d'entités spatialement délimitées, prises dans une dynamique historique et présentant un fort degré d'intégration de leurs membres. En d'autres termes, le rural était caractérisé par sa cohésion sociale. À partir des années 1970, la sociologie rurale s'est diversifiée et ses courants ont longuement débattu de ce qui restait de la logique issue des sociétés paysannes originelles. Le paradigme de la cohésion sociale est fortement critiqué par ceux qui voient dans la sociologie rurale une approche ignorant les hiérarchies sociales et les phénomènes de domination aussi bien internes qu'externes. Aux yeux de la composante marxiste, la prise en compte des spécificités du rural n'a de sens que dans le cadre d'une analyse globale des rapports sociaux de domination et des formes spécifiques revêtues par la lutte des classes dans le monde rural.

Au cours des années 1970 et 1980, les débats sur le rural sont loin de se cantonner au monde de la recherche. Des mouvements sociaux (antinucléaire, contre l'extension des camps militaires, pour vivre au pays, etc.), des acteurs individuels ou des collectifs divers (réseaux, associations) s'approprient les questions et interpellent la recherche. La fin des paysans annoncée par Mendras n'en finit pas de finir car ceux-ci restent les principaux garants de l'entretien des milieux naturels, que l'objectif soit d'en conserver la biodiversité, de les rendre propres à l'habitation ou au tourisme ou encore de produire des aliments de qualité. Dans sa postface écrite en 1984, près de 20 ans après la publication de *La fin des paysans*, Mendras constate lui-même que : « L'attitude de notre société à l'égard des paysans et de la



campagne s'est brusquement retournée : de vestige démodé, le paysan est devenu un modèle de sagesse et de savoir pour les jeunes. » Ce spectaculaire renversement des points de vue sur les vertus incarnées par le paysan illustre les effets inattendus de la rencontre des discours savants et non savants à propos du monde rural, discours qui cheminent entre permanence et changement, tradition et modernité, local et global.

Depuis les années 1990, on peut voir, dans l'évocation de la « ruralité », le creuset d'interrogations contemporaines portant sur le lien social, le territoire, l'alimentation et la nature. Ceci n'empêche pas de questionner, dans le même temps, la pertinence de la distinction entre le rural et l'urbain ou d'introduire d'autres catégories spatiales. Sous l'effet des dynamiques économiques mondiales et de la mobilité, villes et campagnes éclatent et se recomposent simultanément. Manuel Castells (1999) a ainsi souligné l'émergence, dans la « société en réseaux » qui organise la planète, d'une « opposition fondamentale entre deux logiques spatiales : celle de l'espace des flux et celle de l'espace des lieux ». L'espace des flux organise à distance la simultanéité des pratiques sociales par des systèmes de télécommunication et d'information. L'espace des lieux privilégie l'interaction sociale et l'organisation politique sur la base de la contiguïté physique. Ce qui caractérise la nouvelle structure sociale, la société en réseaux, « c'est que la plupart des processus dominants, ceux qui concentrent le pouvoir, le capital et l'information, sont organisés dans l'espace des flux. Mais la plupart des expériences humaines restent locales et ce qui fait sens pour les êtres humains le demeure aussi » (*ibid.*).

Cette définition de l'espace des lieux semble tout à fait conforme à ce que les agriculteurs de Dordogne cherchent à donner à voir à leurs visiteurs et touristes. La mise en scène des campagnes développe les singularités des entités territoriales à travers le cadrage patrimonial et environnemental qui s'applique aux divers objets, qu'ils soient naturels ou pas. L'autochtonie (être d'ici) est parée d'une valeur d'authenticité et se construit à travers l'attachement à la localité et la reconnaissance des savoirs. Phénomène qui profite à certains agriculteurs, lesquels peuvent ainsi rééquilibrer leur position et leur statut par rapport à certains de leurs visiteurs, comme le montrent Vincent Banos et Jacqueline Candau. À lire le fonctionnement des pratiques d'accueil à la ferme en Dordogne, on pourrait se croire plongé au sein des collectivités rurales décrites par Henri Mendras, où un groupe humain se trouvait durablement lié à un espace par une façon de vivre et de produire. Cependant, certaines composantes du tableau ne sont plus les mêmes. Le paradis qu'est la Dordogne est issu d'une longue construction à laquelle participent encore de nombreuses institutions. De plus, la requalification patrimoniale et environnementale de nombreux territoires est issue de l'élaboration de normes en référence à des conventions dont la portée est internationale.

De toute évidence, cet espace des lieux reste à caractériser, car l'exemple d'autres régions montre que n'est pas le Périgord qui veut.

Un regard hâtif susciterait des conclusions trop tranchées. Certains pourraient parler d'artisanat du faux ou encore considérer qu'une partie des agriculteurs ont trouvé un ingénieux moyen de rendre la nature payante en la faisant consommer de diverses manières. Enfin, partant du fait qu'il s'agit d'une « mise en désir » des campagnes, d'autres soutiendraient l'idée que l'accueil à la ferme est le symbole d'une domination culturelle vorace qui voit les urbains s'inviter dans l'espace intime des paysans. Plus modernes encore apparaissent être ceux qui réduisent les territoires à n'être que des aménités, la laideur de ce terme ne lui donnant aucun pouvoir explicatif particulier sinon pour indiquer une ruralité réduite à des qualités principalement marchandes.

Tout le mérite des auteurs est de s'attaquer aux questions que pose la coexistence d'usages divers des territoires de manière rigoureuse et inventive en dépassant les clichés. De quelle manière et selon quelles modalités les usagers et résidents des espaces ruraux fabriquent-ils de l'altérité ? Il s'agit aussi pour eux d'observer plusieurs situations (des épreuves) où se joue le rapport des agriculteurs avec les autres et d'analyser ainsi la production quotidienne et délibérément banale de sociabilité. La sociologie pragmatique américaine est convoquée pour décrypter au plus près les échanges qui auraient peut-être parus exotiques à A. Strauss, l'auteur de l'approche en terme « d'ordre négocié ».

Je n'irai pas plus loin dans les propos de Vincent Banos et Jacqueline Candau, sinon pour dire que la lecture de ce livre sera profitable à tous ceux qu'intéresse la question de la recomposition des formes de la sociabilité de proximité dans la France contemporaine. La comparaison avec d'autres espaces aux configurations différentes dessinerait les contours de nouvelles perspectives pour les auteurs. Ce qui donnera plus de poids à l'une des questions majeures qu'ils abordent : l'identification des espaces publics où se construisent les débats locaux. À l'heure du triomphe de l'expertise et de l'ingénierie, il est bon de ne pas oublier la dimension politique de la formulation des problèmes de coexistence. Tout en rappelant, comme le fait l'ouvrage, la fonction de civilité de l'accueil qui rend nécessaire une certaine lenteur.

Pierre Alphanféry  
Sociologue à l'Inra

### Références bibliographiques

- Castells M., 1999. *L'ère de l'information : Le pouvoir de l'identité*. Tome 2, Fayard, Paris, 538 p.
- Jollivet M., 2001 (1963). *Pour une science sociale à travers champs*. ed. Arguments, Paris, 400 p.
- Lefebvre H., 1949. Problèmes de sociologie rurale. *Cahiers internationaux de sociologie*, 6, 78-100.
- Mendras H., 1984 (1967). *La fin des paysans*. Réédition avec postface, Actes Sud, Arles, 370 p.

## ■ INTRODUCTION

Depuis son irruption dans l'espace public au milieu des années 2000, la notion de diversité sociale est sujette à bien des débats et sert à justifier l'action publique dans de multiples champs sociaux (Bereni et Jaunait, 2009 ; Doytcheva, 2010). Elle est fréquemment utilisée dans le domaine du sport pour valoriser la diversité ethnique et culturelle comme en ont témoigné les couleurs « Black-Blanc-Beur » brandies avec ferveur après le succès de l'équipe de France à la coupe du monde de football en 1998. Au-delà du phénomène sportif, cette célébration faisait écho aux inquiétudes d'une société postindustrielle préoccupée par sa « fragmentation culturelle » (Wieviorka, 1997) dans un contexte de fragilisation des valeurs du modèle de l'État-Nation. Elle symbolisait une diversité sociale alors pensée prioritairement en termes de pluralité ethnoculturelle avec un idéal de justice sociale : si la population française est diversifiée, certaines catégories accèdent peu ou pas aux places prestigieuses (élus politiques, hauts fonctionnaires, présentateurs des journaux télévisés...), voire au marché de l'emploi. En révélant une société en tension entre un modèle républicain d'égalité et un modèle plus libéral, voire multiculturel, de l'identité (Sénac, 2012), la promotion de la diversité oriente le regard vers l'équilibre précaire entre construction de similitudes et coexistence de différences qui est au fondement de la société politique. Or, ce questionnement est désormais amplifié par l'avènement d'une conception dite « globale » de la diversité. Dans le monde de la représentation politique, c'est ainsi la diversité de genre qui se trouve encouragée par voie juridique. Quant à la sphère du travail, la « Charte de la diversité », instituée au sein des entreprises et des collectivités territoriales en 2004, décline la diversité, non selon l'origine culturelle ou la couleur de peau, mais selon des critères moins occultés dans l'espace public (l'âge, le handicap, le sexe, le niveau de formation). La montée en puissance de la rhétorique managériale contribue à conditionner le principe d'égalité « à une différence performante qui soit de l'ordre de la plus-value » (Sénac, 2012). La diversité sociale est de la sorte recherchée

pour son utilité sociale dans la mesure où elle serait source d'enrichissements mutuels et érigerait un rempart aux communautarismes divers et attrait xénophobes (Doytcheva, 2010 ; Sénac, 2012).

Mais, si la notion de diversité sociale, dans son usage le plus fréquent, « renvoie à la pluralité, l'harmonie, l'échange et la tolérance » (Bereni et Jaunait, 2009), il existe également un risque réel de se laisser enfermer par une rhétorique douillette du politiquement correct joué sur un air de justice sociale ou de bonne entente, et de ne pas voir les processus de ségrégation, discrimination ou exclusion plus généraux. Ainsi, lors de la mise en place d'instruments de l'action publique, la difficile conciliation de la reconnaissance des identités dans l'espace public et l'existence de discriminations peut être occultée ; de même, la tension entre unité et pluralité est parfois oubliée si peu que soit améliorée la situation de quelques individus appartenant à une « minorité ». Les pièges d'une instrumentalisation à des fins contradictoires se retrouvent de manière plus prégnante encore dans les politiques urbaines que la notion de diversité accompagne depuis longtemps. À vouloir mélanger des catégories sociales au nom d'un idéal de mixité sociale, bailleurs sociaux, responsables politiques locaux et politiques nationales peuvent s'opposer à la construction de logements sociaux, en justifier la démolition ou en restreindre l'accès à des familles de revenu modeste, afin d'encourager l'installation de familles plus favorisées dans des quartiers de relégation (Jaillet *et al.*, 2008). Pour Genestier (2010), le traitement de la notion de diversité dans les actions urbaines masque ainsi des enjeux plus importants, telles les inégalités de revenus, et « spatialise à outrance des problèmes qui ne relèvent de l'espace physique ni en termes de cause ni en termes d'effet ». En se focalisant sur les vertus de l'agrégation, les inégalités et autres effets des rapports de pouvoir entre groupes majoritaires et minoritaires peuvent demeurer impensés.

Le présent ouvrage, fruit d'un travail de recherche collectif<sup>1</sup>, s'inscrit dans ce questionnement en affichant cependant une double originalité. Premièrement, il porte sur le rural alors que le thème de la diversité sociale est essentiellement traité en ville tant d'un point de vue scientifique<sup>2</sup> que

1. Le projet de recherche « Mixité sociale : un enjeu pour les agriculteurs » fut soutenu financièrement par la Région Aquitaine et construit en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Dordogne, le lycée agricole de Périgueux et le Gerdal (Groupe d'expérimentation et de recherche : développement et action localisés). Les enquêtes, à l'exception de celles réalisées avec Claire Ruault du Gerdal, ont également donné corps à la thèse de doctorat en géographie de l'un de nous (Banos, 2008).

2. Mentionnons quelques récentes publications : Une « discrimination informelle » ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM (Tissot, 2005) ; Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité (Jaillet *et al.*, 2008) ; Usages de la diversité (Bereni et Jaunait, 2009) ; le double numéro thématique 140-141 de la revue *Espaces et Sociétés* titré *Paradoxes de la mixité sociale* est consacré aux « problèmes des banlieues » (Blanc et Bidou-Zachariassen, 2010).

politique. En effet, si cette préoccupation accompagne les politiques urbaines de façon assez ancienne, elle semble balbutiante pour ne pas dire absente dans les politiques rurales, que celles-ci traitent de l'agriculture ou de l'aménagement du territoire. Cette absence tient vraisemblablement aux mythes persistants d'une société rurale protégée des oppositions sociales (Chamboredon, 1985) et d'un village toujours perçu comme lieu privilégié du lien social (Banos *et al.*, 2009). Pourtant, dans le sillage de l'accentuation des mobilités résidentielles et récréatives, le brassage social est devenu récurrent au sein de nombreuses communes rurales. De surcroît, cette hétérogénéité est peu le fait d'une volonté politique puisqu'elle résulte d'itinéraires résidentiels, subis ou choisis, relevant avant tout de choix individuels. Deuxièmement, le propos est résolument centré sur les sociabilités ordinaires de coprésence alors que la plupart des travaux sur la diversité questionnent les régulations institutionnelles. De la sorte, tout en se nourrissant des philosophies de l'altérité<sup>3</sup> (Arendt, 1983 ; Habermas, 1989) qui proposent la notion d'espace public pour rompre avec le traumatisme des totalitarismes du xx<sup>e</sup> siècle (nazisme, stalinisme), cette recherche ne convoque pas tant la figure du citoyen que celle du civil à l'instar des travaux de Joseph (1984 ; 1998). En s'intéressant à l'espace épisodique du café et des rues en ville, le sociologue étudie les formes de coprésence à partir des modes de fréquentation et d'appropriation des espaces d'une part et des modes de sociabilité d'autre part. Pour reprendre ses termes, une telle approche des civilités permet d'appréhender les enjeux politiques relatifs à la pluralité des points de vue dans le sens d'une coexistence d'usages et d'une réciprocité des perspectives (supposée, entre accords et désaccords).

## LA DIVERSITÉ SOCIALE DANS LES CAMPAGNES FRANÇAISES D'AUJOURD'HUI : ENJEUX DE MIXITÉ SOCIALE ET DE COHABITATION DES USAGERS

Les communes rurales et les organisations agricoles commencent à s'approprier la notion de diversité non sans en retenir cependant une version particulière : la mixité sociale. La mixité sociale, inscrite dans la loi Solidarité et renouvellement urbains en 2000 (loi n° 2000-1208)

---

3. « La pensée de la communauté politique doit se tenir à distance (...) de deux formes de déliaison faisant écho aux deux figures dominantes de la politique moderne, l'image totalitaire du corps politique et l'image libérale d'une société atomistique » écrit Tassin (1999) à propos de la pensée d'Arendt. À la différence de la communauté qui intègre toute individualité dans la figure de l'Un, l'espace public tient à distance les différences, c'est-à-dire qu'il les reconnaît et les rend visibles, condition et conséquence de l'engagement de chacun dans l'action et la prise de parole.

convoque l'idéal de cohabitation entre diverses classes sociales (Jaillet *et al.*, 2008), renouant de la sorte avec les débats à l'œuvre en milieu urbain depuis les années 1970 (Chamboredon et Lemaire, 1970) ; son principal levier est le logement social. Mais, si la coprésence de familles pauvres aux côtés de familles favorisées peut également être effective dans les communes rurales, les institutions rurales précitées ne l'évoquent pas lorsqu'elles veulent promouvoir la mixité sociale.

Ce que craignent les responsables institutionnels et politiques sur leurs territoires ruraux ce n'est pas tant l'exclusion socio-économique de certains, bien que la pauvreté en milieu rural soit réelle (mais plus difficile à voir qu'en ville). Ce n'est pas non plus l'exclusion politique au sens fort du terme comme le racisme ou la défense de particularismes. C'est plutôt les conflits pouvant provoquer des actes judiciaires et, de manière moins ponctuelle mais peut-être plus aiguë, des difficultés de cohabitation entre leurs administrés. Les élus des communes entendent ainsi traiter les conflits de voisinage, notamment en spatialisant l'activité agricole et les résidences de façon à réduire les risques de nuisances en périphérie des villes, ou la concurrence entre usages (Nougarèdes, 2011). Ceux des communes du « rural isolé » sont tout aussi soucieux de faciliter la cohabitation entre résidents qu'ils voudraient les plus nombreux possible afin de favoriser la « préservation de notre tissu patrimonial, économique, pour la survie même du nombre de nos communes » (président de l'Union des maires de la Dordogne, dans charte Jeunes Agriculteurs, 2005). De fait, autant les politiques urbaines cherchent à agir sur la composition de la population des quartiers, autant les édiles de communes peu peuplées souhaitent avant tout augmenter le nombre de leurs administrés et portent une moindre attention à leurs identités.

Outre les relations de proximité, les organismes agricoles mettent également en avant le mal-être des agriculteurs qui craignent que des personnes plus ou moins proches physiquement critiquent leurs projets (extension d'élevage hors-sol par exemple) ou certaines pratiques (traitements phytosanitaires en particulier). Une étude portant sur cinq départements a ainsi révélé que 56 % des agriculteurs jugent difficiles les relations avec leurs voisins non-agriculteurs, et ce chiffre monte à 73 % pour la Dordogne (Candau *et al.*, 2005). « La Chambre [d'agriculture de la Dordogne] a engagé une action il y a 3 ans sur ce qu'on a appelé mixité sociale, explique le responsable du pôle Environnement et Territoires, comment ça se passe entre les nouveaux arrivants et ceux qui y vivent depuis longtemps. Comment bâtir des outils pour avancer sur cette question. Un jeune, quand il va s'installer, doit prendre en compte ces aspects » (enquête, 2005). Il est ici question de coexistence de points de vue divergents à propos de controverses agri-environnementales.

Cette double préoccupation des institutions agricoles – cohabitation d'usagers et coexistence de points de vue divergents – a incité,

en Dordogne, le syndicat Jeunes Agriculteurs à rédiger une « Charte pour l'avenir de l'agriculture périgourdine » cosignée par le syndicat agricole majoritaire – la FDSEA, fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles (section départementale de la FNSEA) –, l'Union des maires, le conseil général et la chambre d'agriculture<sup>4</sup>. Elle figure également dans le « Projet agricole départemental 2006-2015 »<sup>5</sup> en ces termes : développer une politique de gestion des espaces, prévenir les conflits, créer ou aménager des lieux d'échange et de connaissance mutuelle entre professionnels de l'agriculture et habitants. Ces préoccupations ont également conduit la chambre d'agriculture de la Dordogne et le lycée agricole de Périgueux à soutenir notre recherche.

Les élus ruraux ou les responsables professionnels agricoles ne craignent donc pas tant des actes de désaffiliation qui font basculer des individus dans l'inexistence sociale (Castel, 1995) ou des logiques de stigmatisation et de discrimination à l'encontre de certaines catégories sociales générées par l'accumulation d'inégalités sociales renforçant les écarts entre strates de la hiérarchie sociale. Ils souhaitent avant tout réguler les activités sur un même territoire appartenant au rural contemporain où se lisent ici plus qu'ailleurs les rapports à l'espace dans la structuration des relations sociales. Dans les communes rurales, la mixité sociale est ainsi, pour les autorités locales, un idéal qui relève peu de la justice sociale mais plutôt de la paix sociale, en associant coexistence de points de vue pluriels et cohabitation. Liée à la promotion de la diversité sociale, elle permet aux autorités rurales de faire face à la nouvelle attractivité et à la transformation des usages légitimes des espaces ruraux en tentant de les réguler.

## AU CŒUR DES NOUVELLES RURALITÉS, DES RAPPORTS DIFFÉRENCIÉS À L'ESPACE

Les situations de coprésence entre usagers différents sont progressivement devenues plus nombreuses suite à l'appréciation grandissante des espaces ruraux en tant que cadre de vie et de récréation. Si la stabilisation de l'exode rural (recensement de 1975) avait permis à certains observateurs de formuler l'hypothèse, alors audacieuse, d'une « renaissance rurale » (Kayser, 1990) depuis 1999, l'espace rural est devenu la destination privilégiée des nouveaux résidents au point d'évoquer un

4. Cette initiative départementale devait être relayée par les communes afin que soit paraphé un document similaire par les nouveaux résidents et les agriculteurs, ce qui n'a pas eu lieu comme nous le verrons.

5. Le programme agricole départemental précise les orientations définies par le conseil d'administration de la chambre d'agriculture, soumises au conseil général qui participe au financement des actions. <http://www.dordogne.chambagri.fr/presentation/pad.html>

« exode urbain » (Berthod-Wurmser *et al.*, 2009). Le solde migratoire annuel des zones rurales entre 1999 et 2006 s'élève à 0,8 % – taux identique à celui du périurbain –, alors qu'il est nul pour les pôles urbains<sup>6</sup>. Même si la population de certains cantons diminue toujours, « de larges territoires, de plus en plus éloignés des villes et du littoral, se densifient significativement » (Laganier et Vienne, 2009). Si de surcroît on considère, comme la plupart de ses habitants, que le périurbain se caractérise par ses qualités « rurales » (Bigot et Hatchuel, 2002), on doit en conclure que la plupart des migrants élisent domicile en espace rural.

Cette élection peut cependant être le fait de ménages qui peinent à se loger en ville et être une migration de pauvreté (Berthod-Wurmser *et al.*, 2009). Pour d'autres, elle témoigne d'un attrait pour la campagne et ses aménités qui amènent également de nombreux individus à venir la visiter ou se récréer. Certes, on pense ici au tourisme rural qui occupe la seconde place (28,5 %) après le littoral (34,3 %) en nombre de nuitées touristiques enregistrées en 2008 en France métropolitaine<sup>7</sup>. Aussi important soit-il, notamment pour les territoires qui encouragent les services d'accueil et la valorisation de lieux patrimoniaux, ces pratiques de loisirs ne sauraient occulter celles, moins visibles mais beaucoup plus fréquentes, effectuées par des personnes qui habitent à proximité des lieux fréquentés qu'ils soient plutôt agricoles (Le Caro, 2007) ou forestiers (Dehez, 2010 ; Dehez et Lyser, 2012 ; Dobré *et al.*, 2005).

Les rapports différenciés à l'espace rural dont témoigne cette pluralité des usages vont sans conteste peser d'une façon ou d'une autre sur les relations interpersonnelles, et en particulier entre les agriculteurs et les autres usagers. En effet, malgré l'essor des mobilités et un « triomphe de l'urbanité » (Hervieu et Viard, 1996) qui bousculent les limites du rural et de l'urbain (Arlaud *et al.*, 2005), les agriculteurs – seuls – continuent de considérer les campagnes avant tout comme le siège d'une activité agricole. Conjugué à la montée en puissance des aménités territoriales, ce progressif affaiblissement du rural-agricole marque un changement profond dans la manière d'appréhender les campagnes. En effet, depuis la privatisation des biens communaux au bénéfice des paysans à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux critiques et contestations des modèles productivistes à partir des années 1970, la

6. L'Insee a défini ces différentes catégories pour rendre compte des interdépendances fonctionnelles entre communes urbaines et rurales. Le pôle urbain est une unité urbaine (ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants) offrant au moins 5 000 emplois. Le périurbain est composé des communes sous influence urbaine du fait des déplacements domicile-travail. L'espace à dominante rurale est défini en creux et rassemble les autres communes.

7. Les autres destinations privilégiées sont les villes (19,6 %) et la montagne (13,6 %) (source : DGIS-Insee, enquête SDT).



ruralité a été vécue principalement au rythme de l'agriculture (Jean, 2003). Parmi les processus qui bousculent cette campagne du « produire », l'intégration dans les politiques agricoles d'objectifs classiquement dévolus aux politiques de l'environnement (sur des thèmes aussi variés que l'eau, le paysage puis la biodiversité) joue un rôle important. Mais, la force de cette « écologisation » (Deverre et de Sainte-Marie, 2008), somme toute récente, n'est pas seulement liée à son caractère institutionnel ; elle tient également à sa capacité à renforcer deux qualifications des espaces ruraux plus anciennes tout en les renouvelant. Tout d'abord, elle renforce leur naturalisation amorcée durant le XIX<sup>e</sup> siècle lorsque les scientifiques (savants préoccupés de minéralogie et de géologie) sortent de leurs laboratoires pour observer et décrire les territoires en se focalisant essentiellement sur des caractéristiques biophysiques et autres « curiosités naturelles ». Cette naturalisation s'est notamment prolongée par la protection de milieux naturels fragilisés à l'aide de zonages (réserves naturelles, parcs nationaux...). D'une certaine manière, le « retour à la terre » de néoruraux à la fin des années 1960 (Léger et Hervieu, 1979) contribua également à cette dynamique avec le réinvestissement de territoires en marge du modèle productiviste<sup>8</sup>. Or, l'écologisation englobe dorénavant les espaces agricoles et considère non seulement les ressources naturelles mais tout autant les écosystèmes en y incluant l'homme comme partie prenante des interdépendances biologiques. On passe du paradigme de la nature à celui de l'environnement (Mathieu et Jollivet, 1989), de la protection des espaces à la protection des ressources naturelles. L'attention environnementale se veut ainsi banalisée et concerner à la fois les pratiques ordinaires de tout un chacun et les espaces au-delà des sites ou des écosystèmes remarquables. Dans un mouvement similaire, l'écologisation renforce la patrimonialisation car ces ressources naturelles et ces écosystèmes sont à préserver afin de pérenniser la vie sur Terre, actuelle et future (cf. droit à l'environnement), et vient alimenter l'extension continue des patrimoines principalement constitués de biens culturels durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Elle renouvelle cette patrimonialisation dans la mesure où elle ne tient plus uniquement aux attaches et identités locales mais elle tient aussi à une vision internationale des problèmes environnementaux (Alphandéry et Billaud, 2009). Dans cette dynamique de globalisation écologique, qui n'est

---

8. Le modèle de territorialité locale qui émerge de ces processus est celui du parc naturel régional (PNR). En effet, il s'agit souvent d'un territoire qui a été tenu à l'écart des forces modernisatrices et qui a donc gardé une physionomie et une écologie particulières (Mormont, 2009). À la différence cependant des parcs nationaux créés en 1960, les PNR, institués en 1967, ont pour particularité de devoir articuler développement économique et protection, car ils s'étendent sur des territoires habités.

que le pendant de la globalisation de l'économie agricole, le devenir des campagnes se construit à l'intersection de différentes lignes de flux et d'énonciation. Les ruralités ont ainsi remplacé les sociétés rurales. Ce déplacement sémantique signifie que le rural ne désigne plus un groupe social lié à un espace par une culture, une façon de vivre et de produire. Désormais, les ruralités se définiraient avant tout par des qualités et des aménités territoriales (Mormont, 2009).

La Dordogne, terrain d'investigation retenu, est un territoire rural particulièrement exemplaire de ces nouvelles ruralités. D'une province encore pauvre et délaissée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est né un territoire désormais marqué par la surabondance de sites et la qualité de son patrimoine culturel et naturel, un département où il fait bon passer ses vacances et plus encore où il fait bon vivre. Avec ses 85 grottes préhistoriques, 1 000 châteaux, 400 églises romanes, 60 musées – dont le musée national de la préhistoire –, 35 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), plus de cent zones naturelles d'intérêts floristique et faunistique (ZNIEFF), deux réserves naturelles, 38 sites naturels classés et la vallée de la Vézère classée patrimoine mondial de l'humanité, ce territoire a su parfaitement négocier sa reconnaissance (Velasco-Graciet, 2006). En effet, premier département touristique de France en environnement « campagne », la Dordogne voit également croître sa population au rythme de 2 % par an depuis 1990, et ce malgré un solde naturel toujours déficitaire.

## DIVERSIFICATION DES USAGES LÉGITIMES, CONTROVERSES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Historiquement constituée, chaque qualification véhicule un faisceau normatif qui tend à cadrer, sans pour autant les déterminer, les situations de coprésence et les échanges entre les protagonistes dans la mesure où elles codifient les relations à l'espace<sup>9</sup> et le rapport à la nature des habitants et des usagers. Institutionnalisés et traduits dans l'espace par des choix de gestion publique, ces discours et représentations légitiment certaines pratiques (triptyque nature, écologie, patrimoine) tout en en rendant d'autres moins visibles (agricole, usages populaires de l'espace tels que l'habitat à bas coût et les lotissements). Doit-on dès lors en déduire que les tensions et les conflits entre les usagers et les habitants sont/seront neutralisés par une ruralité avant tout définie par des qualités

9. Cette posture suppose de concevoir l'espace non comme un simple support des activités humaines ni même comme un facteur explicatif, mais bien comme un ensemble de ressources et de contraintes, idéelles et matérielles, participant de la construction des pratiques sociales (Lussault, 2007 ; Werlen, 2003).

et des aménités ? Il se peut en effet que la « mise en désir » des territoires ruraux et les valeurs liées aux différentes catégories d'action – l'exception pour le patrimoine, le pittoresque pour le paysage, la précaution pour l'environnement – contribuent à occulter les enjeux et les oppositions en sollicitant prioritairement le registre émotionnel des usagers et en s'imposant comme des évidences indiscutables. Mais, cela serait oublier que « l'appropriation de la nature peut se prêter à l'expression d'oppositions sociales » (Chamboredon, 1985). La qualification et l'aménagement de certaines zones en zone de protection (parcs, Natura 2000...) impliquent une politisation de la nature dans la mesure où elles peuvent notamment concurrencer la qualification agricole. Opposition moins expressive mais néanmoins importante, l'ethos ascétique qui définit le « bon usage » des espaces de nature en marginalisant des usages populaires de loisirs (chasse, cueillette...) et des activités professionnelles peut également être source de conflits. Cette problématique de la diversification des usages légitimes est d'autant plus prégnante en milieu rural que les espaces relevant de la propriété privée sont fréquemment investis par le public<sup>10</sup> ; la forêt en étant l'archétype. Il s'agit là d'une spécificité qui se retrouve de façon moins prégnante en ville où les droits d'accès et les droits de propriété sont plus nettement marqués. Voilà pourquoi il nous a paru important d'enquêter sur la coexistence ordinaire des différents usages à partir des échanges entre leurs protagonistes, ce qui nécessitait, au préalable, d'identifier les situations où agriculteurs et autres usagers se trouvent en coprésence.

Les usagers peuvent, en tant qu'usager mais aussi habitant ou consommateur, s'intéresser à l'agriculture. Un public au sens de Dewey (2003), c'est-à-dire l'ensemble de personnes concernées par les conséquences d'une action ou d'un phénomène, s'est en effet peu à peu constitué autour des activités agricoles, un public pluriel en raison de la multiplicité des questions controversées. Aujourd'hui, bon nombre de « questions agricoles » font l'objet de critiques qui remettent en cause le cadrage professionnel de leur résolution. L'usage de pesticides (ou produits phytosanitaires pour les agriculteurs), l'eau consommée pour l'irrigation, la

---

10. Cette fréquentation par une diversité d'usagers et le droit de regard qui l'accompagne ont conduit Hervieu et Viard (1996) et Micoud (2001 ; 2002) à parler de publicisation des espaces ruraux, selon une acception quelque peu différente cependant. Pour Micoud (2004), la campagne acquiert le statut de bien public en tant qu'emblème des enjeux liés à la sauvegarde des patrimoines et à la protection des espaces naturels : « Gérer les milieux de façon patrimoniale est une injonction qui se substitue à celle qui commandait de défendre des territoires d'une manière patriotique. » Dans cette conception, l'espace public n'est donc pas tant un espace discursif que le socle d'une nouvelle identité commune construite à l'aune d'une valeur universelle : la préservation de la diversité (biodiversité mais aussi diversité culturelle). En revanche, Hervieu et Viard (1996) considèrent que les choix d'aménagement et de développement des territoires ruraux doivent faire l'objet de débats publics.

culture d'OGM, sont autant de sujets pour lesquels des collectifs proposent leur problématisation. D'autres interrogent, non une technique spécifique, mais la gestion du territoire ou d'écosystèmes à laquelle participe l'activité agricole : réintroduction du loup dans les Cévennes, survie de l'ours dans les Pyrénées, préservation des zones humides, etc. Ces publics sont encore plus faciles à appréhender à propos des questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments, comme cela a été le cas lors des crises de la vache folle ou de la grippe aviaire. Même si ces publics ne s'organisent pas nécessairement en mouvement collectif, la couverture médiatique de certains sujets est telle que tout un chacun « y pense » et peut agir en conséquence. Les crises sanitaires précitées se sont accompagnées d'une chute de la consommation, y compris celle des produits sous label. Ainsi, les incertitudes quant à la sécurité sanitaire ou le souci diététique amènent des individus à faire des choix alimentaires (Lamine, 2008) et plus largement de consommation qui, pour certains, revêtent une dimension éthique et politique qualifiée de « résistance ordinaire » (Dobré, 2002) ou de « consommation engagée » (Dubuisson-Quellier, 2009).

Puisque ces controverses interpellent des actes aussi quotidiens que manger alors que les liens entre consommateurs et producteurs se sont distendus (diminution du nombre d'agriculteurs<sup>11</sup>, complexification des filières agroalimentaires, importance des plats cuisinés et des repas en restauration), on peut se demander si au cours de situations banales mettant en coprésence agriculteurs et non-agriculteurs, ces sujets controversés sont abordés. Pour les consommateurs, cela pourrait être l'occasion de s'informer sur les modes de production agricole ou d'éprouver leurs incertitudes voire leurs inquiétudes, tandis que les agriculteurs pourraient faire valoir leur activité décriée dans les médias et tester si ces critiques sont partagées par « le public ».

Ainsi, l'idéal de la mixité sociale dans les espaces ruraux se décline en termes de cohabitation des usagers et donc de coexistence d'usages dont la légitimité est plus ou moins établie en particulier pour les pratiques controversées sur l'espace public médiatique. Cette construction relève d'une production de normes que nous interrogeons, non dans le travail des institutions, mais lors des pratiques de sociabilité de coprésence entendues comme expériences de l'altérité. De quelle manière et selon quelles modalités les usagers et résidents des espaces ruraux fabriquent-ils de l'altérité à propos de leur cohabitation ? Quels critères et valeurs de différenciation sociale sont énoncés par les personnes enquêtées lorsqu'elles parlent de leurs relations interpersonnelles ? Dans la prise en compte de leurs différences, vont-elles, et dans quelles conditions, jusqu'à confronter leurs opinions et jugements ?

---

11. Le nombre d'agriculteurs n'a cessé de décroître : 8 % des actifs en 1980 contre 3,5 % en 2005.